



N°1

Juillet/Août 2020

## DISCOURS D'INVESTITURE DU MAIRE

VENDREDI 28 MAI 2020 À SAINT-ALBAN-AURIOLLES



Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Bien que je sois habitué à discourir devant des dizaines voire des centaines de personnes dans le cadre de conférences liées à l'histoire et l'archéologie, c'est avec une très vive émotion que je m'adresse à vous.

Le port de cette écharpe tricolore aujourd'hui est le résultat d'une belle aventure collective, commencée il y a plus de six mois maintenant.

Dimanche 15 mars, les habitants de Saint-Alban-Auriolles se sont déplacés. Le taux de participation a été de 67% malgré la peur du Coronavirus présente dans la tête de tous nos concitoyens.

Ces derniers ont donné à la liste sans étiquette que je conduisais, « Saint-Alban-Auriolles, Agir ensemble ! » une belle victoire à près de 60 % des votants.

De ce fait, il y a très clairement une importante attente de nos concitoyens dans nos projets et surtout dans la relation que doivent entretenir les élus locaux avec la population.

De cette équipe de 15 personnes, nous sommes aujourd'hui 12, et je n'oublie pas nos trois collègues non élus, mais sans qui nous n'aurions pas pu conduire cette liste. Qu'ils en soient ici remerciés.

Notre campagne fut respectueuse et saine sans tomber dans le piège des rumeurs et intimidations dont certains d'entre nous ont fait l'objet. L'objectif principal était d'offrir à nos concitoyens une autre liste, assurant ainsi une vraie démocratie républicaine avec des idées et des projets.

Le mandat de Maire est le mandat de proximité, du contact. Le Maire est l'échelon local de cette démocratie qui caractérise notre République.

Le respect des uns et des autres permettra d'avoir des débats constructifs même avec les élus de l'opposition. En tout cas, je le souhaite.

Cette nouvelle mission, je la prends avec beaucoup de sérieux en m'appuyant sur une équipe enthousiaste où l'expérience des uns est complémentaire à la jeunesse des autres.

Les dossiers à traiter ou à suivre sont d'ores-et-déjà nombreux. L'actualité liée à la pandémie nous oblige à mettre sur la pile de ces dossiers celui de l'école et de la préparation de la saison touristique avec un risque de canicule annoncée par les spécialistes.

Nous serons, et je n'en doute pas, proches de la population dans un esprit de respect et d'écoute.

Être le premier magistrat de la commune est une lourde responsabilité, mais la confiance que vous, concitoyens de Saint-Alban-Auriolles, avez portée à mon équipe, je dois la respecter.

Aujourd'hui, c'est une nouvelle page de l'histoire de notre village qu'il nous incombe d'écrire.

## RAPPEL DU RESULTAT DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

(Source Ministère de l'Intérieur)

- Inscrits : 893
  - Abstentions : 294 32.9%
  - Votants : 599 67.1%
  - Blancs : 9 1%
  - Nuls : 16 1.8%
  - Exprimés : 574 64.3%
- 
- Liste Nicolas CLEMENT : 340 voix 59.2%
  - Liste Max THIBON : 234 voix 40.8%

**Sont élu(e)s au Conseil Municipal de Saint-Alban-Auriolles :**

• **Pour la majorité municipale** : N. Clément, B. Carouget, J.-C. Lucenay, A.-M. Dautelle, C. Besset, L. Boichut, V. Jauzion-Graverolle, L. Ségréto, P. Philippeau, C. Vanesse, C. Beaumel, H. Camberlein.

• **Pour l'opposition municipale** : M. Thibon, M.-F. Chaillet, G. Devanciard.

- Durant la période du 15 mars au 28 mai 2020 jour de l'élection du nouveau maire Nicolas Clément, aucune rencontre ne fut possible avec le maire sortant et son équipe malgré une demande écrite du 14 avril 2020 restée sans réponse. Pourtant des décisions furent prises par l'ancienne municipalité, sans nous en informer comme l'exigeait l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.
- Lors de sa prise de fonction Monsieur le Maire Nicolas Clément a trouvé son bureau sans l'ordinateur du maire. Rappelons que ce matériel est un bien public, il est à ce jour porté disparu ainsi que les documents qu'il renfermait...
- Les informations, publiées sur la page Facebook de l'opposition municipale concernant une augmentation des indemnités des élus d'environ 20% dès notre prise de fonctions, semblent révéler une méconnaissance des textes des inspirateurs de l'article. Le conseil municipal du 10 juin 2020 a voté les indemnités des élus conformément à l'article L 2123-23 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) du 01/01/2020 fixant les montants des indemnités mensuelles brutes des maires et adjoints. La loi « Engagement et Proximité » n°2019-1461 du 27 décembre 2019, dans son article 19 a revalorisé les indemnités de fonction des maires et des adjoints pour les communes de moins de 3500 habitants à compter du 01/01/2020. Pour les communes de 1000 à 3499 habitants l'augmentation est de 20%.
- La municipalité est propriétaire d'un véhicule électrique type Zoé dont l'état de l'aile arrière droite, de l'optique et de la peinture interpelle sur l'utilisation passée du véhicule...
- Monsieur Laurent Ughetto Président de Conseil Départemental et madame Laurence Allefresde ont souhaité rencontrer la nouvelle équipe municipale « pour faire connaissance avec l'ensemble des nouveaux élus » dicit Monsieur le Président du Département. Cette rencontre très cordiale a permis d'aborder différents projets de la majorité municipale et d'évoquer les problèmes techniques, administratifs et financiers rencontrés pour réaliser les travaux de la salle des fêtes qui pour le moment sont arrêtés par décision du Maire. Monsieur Ughetto fut très attentif à l'intervention de Monsieur le Maire sur le sujet et précisa que le département nous accompagnera sur ce projet et apportera son aide à la municipalité.
- Des travaux seront engagés dès cet été afin de permettre l'accueil d'associations communales dès septembre dans une partie du local dit « Abrinès » du nom de son ancien occupant : environ 110m<sup>2</sup> seront mis à disposition.
- Le maire reçoit sur rendez-vous le lundi toute la journée et le samedi matin.
- Une permanence est assurée par les élus le samedi matin et par le maire le samedi après-midi.

## LES CONSEILS MUNICIPAUX

- **Le Conseil Municipal du 28 mai 2020** a procédé à l'élection du maire et des adjoints :

Maire : Nicolas Clément

1<sup>ère</sup> Adjointe : Anne-Marie Dautelle

2<sup>ème</sup> Adjoint : Jean-Claude Lucenay

3<sup>ème</sup> Adjointe : Lison Boichut

4<sup>ème</sup> Adjoint : Claude Besset

- **Le Conseil Municipal du 10 juin 2020** a procédé :

- À l'attribution par le Maire des délégations aux adjoints :

1<sup>ère</sup> adjointe : Mme Anne-Marie Dautelle, délégation à la solidarité et à l'action sociale.

2<sup>ème</sup> adjoint : M. Jean-Claude Lucenay, délégation à la communication et à la vie associative.

3<sup>ème</sup> adjointe : Mme Lison Boichut, délégation à l'aménagement du territoire et à la jeunesse.

4<sup>ème</sup> adjoint : Claude Besset, délégation à l'environnement et aux finances.

- À la nomination d'un conseiller municipal délégué :

Monsieur le Maire nomme M. Patrick Philippeau conseiller municipal délégué aux affaires scolaires.

- À l'élection des représentants aux diverses commissions.

La commission obligatoire d'adjudications et d'appels d'offres présidée par le maire comporte trois postes de titulaires dont un pour l'opposition municipale. Cette dernière n'a présenté aucun candidat.

Par conséquent la majorité municipale occupe les trois postes.

Pour les six autres commissions facultatives créées par la nouvelle équipe municipale la représentation proportionnelle est la règle.

L'opposition n'a pas présenté de candidats hormis pour la commission « Aménagement du Territoire » (un représentant).

- **Le Conseil Municipal du 3 juillet 2020** :

Le point le plus important portait sur le vote des taux des taxes foncières bâties et non bâties pour 2020.

Comme nous nous y étions engagés pendant la campagne électorale, à l'unanimité des présents les taux de 2019 sont maintenus pour 2020. Il est à noter que les trois élus de l'opposition arrivés en retard n'ont pas participé au vote, puis demandé le retrait de ce point de l'ordre du jour prétextant qu'il devait avoir lieu avant le 3 juillet.

Monsieur le Maire n'a pas donné suite à cette demande, la légalité de la date, et donc du vote, fut bien sûr confirmée dès le lendemain par la sous-préfecture de Largentière

- **Le Conseil Municipal du 10 juillet 2020** :

Désignation des 3 délégués et 3 suppléants pour les élections sénatoriales de septembre 2020.

Lors du scrutin l'opposition n'a pas présenté de candidats.

Résultat du scrutin : 12 bulletins pour la liste de la majorité municipale, 2 bulletins nuls, 1 bulletin blanc.

Sont donc désignés délégués et suppléants pour les élections sénatoriales : Nicolas Clément, Anne-Marie Dautelle, Jean-Claude Lucenay, Lison Boichut, Patrick Philippeau, Hélène Camberlein.



• Le 29 mai, vingt-quatre heures après l'élection du Maire et sa prise de fonctions, suite à une longue réflexion et concertation entre les nouveaux élus, la directrice et les enseignants, décision fut prise par Monsieur le Maire Nicolas Clément de modifier l'aménagement et l'organisation de l'école. Ces modifications réalisées grâce à la mobilisation et l'implication des nouveaux conseillers municipaux, des personnels enseignants et communaux permettaient la scolarisation des enfants de maternelle et d'élémentaire dans le même bâtiment, dans le respect du protocole sanitaire. Cette nouvelle organisation permet l'accueil des élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Saint-Alban-Auriolles et Chandolas, toute la journée durant la période scolaire du 4 au 19 juin.

Un bilan de cette décision concertée fit apparaître durant la période de déconfinement partiel un taux de scolarisation dans l'école de notre village de 57% (54 présents sur 94 inscrits), très supérieur à la moyenne nationale (22%).

Le 22 juin le retour à l'école était obligatoire. L'assouplissement du protocole sanitaire permettait la scolarisation de tous les élèves du R.P.I. du Chassezac. 80 élèves sur 94 (85%) furent scolarisés. Les règles de distanciation physique étant supprimées pour les élèves de maternelle, les petites et moyennes sections réintégrèrent l'école maternelle.

Que l'ensemble des acteurs : enseignants, personnels communaux techniques et administratifs soit remercié pour son efficacité et son dévouement, ainsi que les parents pour la confiance accordée en cette période à notre école publique.

• Lors de la commémoration du 18 juin, deux élèves de CM2 participent à la demande du Maire à la lecture de l'appel du Général de Gaulle.

• Le 3 juillet pour clôturer l'année scolaire, une cérémonie se déroule dans la cour de l'école afin de fêter les neuf élèves de Mme BINARD-RIBAULT qui quittent la classe de CM2 pour entrer en 6<sup>ème</sup> au collège. Les municipalités de Saint-Alban-Auriolles et Chandolas, communes partenaires du R.P.I., se sont associées pour offrir aux élèves de CM2 une encyclopédie, un atlas, ou un dictionnaire et une place de cinéma.

L'Association des parents d'élèves « Les enfants d'abord » a remis aux enfants un bon d'achat de 20€ à la librairie de Ruoms.

Les Maires des deux communes, Nicolas CLÉMENT et Jean-François THIBON ainsi que les élus présents ont remercié l'équipe enseignante et souhaité une belle réussite à tous ces futurs collégiens.

## RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT DU SEBA - SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE.



Messieurs Nicolas CLEMENT le Maire, Jean-Claude LUCENAY et Patrick PHILIPPEAU représentants de la commune au SEBA ont reçu le 15 juin dernier Monsieur Jean PASCAL le Président du SEBA et son équipe technique afin d'aborder les sujets suivants :

### 1 • La rénovation et l'optimisation de la station de production d'eau potable dite des Fontaines à Saint-Alban-Auriolles.

Cette station de pompage est ancienne (1942). Elle constitue l'unique alimentation d'eau potable du réseau de Saint-Alban-Auriolles.

Il est fait état d'un problème de vulnérabilité des équipements en raison de la coexistence dans le même local d'équipements électriques (armoires de commande) et d'équipements de désinfection (solution chlorée). La chloration engendre une corrosion des équipements électriques.

D'où la nécessité de séparer les équipements électriques et de chloration.

Deux solutions sont envisagées et seront débattues au sein du Conseil Municipal puisque la commune est propriétaire du site :

- La construction d'une nouvelle station.

- Le déport de la chloration et la réhabilitation de la station existante.

Une étude préliminaire est donc envisagée pour préciser la faisabilité de l'opération, le programme des travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle.

Le coût de ces opérations étant intégralement pris en charge par le SEBA.

### 2 • Renouvellement de la canalisation qui relie le réservoir Champelplot au réservoir Robert par l'installation de deux canalisations en parallèle.

Le projet initial prévoyait l'aménagement d'un chemin existant entre les chemins communaux VC17 et VC26, entre les quartiers de Champelplot et de Robert, en voie carrossable avec enfouissement des réseaux.

Le SEBA a sollicité un état des lieux du projet concernant cette viabilisation. Le maire prend acte de cette demande et réexamine le dossier de la PVR (Participation Voirie et Réseaux) « Robert ».

### 3 • Station d'épuration :

La station d'épuration fonctionne au-delà des limites de ses capacités. Elle présente lors des fortes pluies des dysfonctionnements dommageables pour l'environnement. Au vu de ces éléments et de son état général, il est nécessaire de mener une réflexion de fond pour définir une stratégie et des choix techniques qui mèneront à moyen terme au remplacement de la station actuelle qui arrive en fin d'exploitation.

**Dans le respect de son engagement de transparence dans la conduite des affaires communales, le Maire et sa majorité municipale vous informent de l'état réel du projet de rénovation de la salle des fêtes.**

**Voici donc un exposé factuel du dossier "salle des fêtes".**

Vous avez sûrement constaté l'arrêt du chantier de rénovation de notre salle des fêtes. Devant les graves manques dans la documentation administrative et un financement obsolète, Monsieur le Maire a pris la décision, en accord avec ses Adjoints, d'interrompre les travaux le 15 juin 2020.

Elu le 28 mai dernier, Monsieur le Maire a rencontré le maître d'œuvre (architecte), Monsieur Patrick Rabier, dès le 3 juin pour un état des lieux. Lors de cette entrevue M. Rabier présente à Monsieur le Maire un avenant général de 111 682,87 € HT justifié comme un surcoût lié au changement de la toiture: " exigence inattendue de l'Architecte des Bâtiments de France"( sic).

Perplexe, Monsieur le Maire ne donne pas suite à cet avenant et décide d'étudier immédiatement ce dossier dont voici l'historique.

L'acte d'engagement du maître d'œuvre est signé le 21 octobre 2017.

Le 11 avril 2018 le conseil municipal approuve l'avant-projet sommaire pour un coût estimé à 480 000 € HT.

Suite au nouveau plan du risque inondation sur notre commune, le projet est modifié en conséquence, et le 5 décembre 2018 le conseil municipal approuve le nouveau coût estimé à 619 250 € HT (dont 56 250 € d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre).

Le permis de construire déposé le 5 septembre 2018 est accordé le 7 janvier 2019. Les consultations des différentes entreprises se déroulent entre mars et juillet 2019. L'ordre de service de démarrage est notifié le 29 juillet 2019 et la première réunion de chantier a lieu le 9 septembre 2019.

Jusque-là tout semble bien fonctionner. Les ennuis commencent dès le début du chantier.

D'après le plan de financement, le coût de la rénovation du foyer est de 709 348 € HT.

Lors du montage du dossier, il est apparu nécessaire de se conformer à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Or ce dernier émet le 11 septembre 2018 un avis défavorable à ce projet, considérant les volumes de géométries trop complexes et une toiture en bac acier qui ne s'intègre pas avec le contexte bâti. La maîtrise d'ouvrage (la mairie) et le maître d'œuvre(l'architecte) font alors fi de ces remarques, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France n'étant que consultatif en 2018

Mais une modification du projet de toiture en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, devenait un préalable indispensable pour l'obtention de la subvention DETR de 123 850 € ( Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) finalement accordée le 15 octobre 2019.

Quelles conséquences?

Administrativement un permis modificatif déposé le 2 septembre 2019 et accordé le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Techniquement, la modification de cette toiture entraîne une surélévation du mur porteur côté sud de 6,44 m à 7,83 m. L'ajout de près d'1,50 m de maçonnerie sur le mur porteur de l'ancienne salle des fêtes soulève une question: les vieux murs peuvent-ils résister à cette nouvelle charge ?

La réponse négative (l'ancienne salle des fêtes n'a pas de véritables fondations) induit la construction de piliers pour soutenir l'ensemble avec des conséquences techniques et financières. Le surcoût, c'est l'avenant général de 111 682,87 € HT présenté le 3 juin dernier par l'architecte responsable de la maîtrise d'œuvre. Pour obtenir une subvention de 123 850 € c'est cher payé. D'autant que cette modification va en entraîner d'autres, et donc des avenants et surcoûts supplémentaires... jusqu'où ?

A cette déconvenue, s'ajoute la légèreté dans la réalisation du plan de financement de 709 348 €.

Notre participation devait être de 309 137 €, auxquels s'ajoutaient 283 850 € de subventions et 116 361 € de fonds de compensation de la TVA.

Dans ce montage financier, la contribution de 309 137 € de la commune se décomposait en deux volets: un apport modeste en fonds propres de 9 137 € et une ligne budgétaire, qui devait interpeller les acteurs de ce dossier : « Vente Local : 300 000 € ». Il s'agissait du local dit « Abrinès » du nom de son ancien occupant, sur lequel par ailleurs la commune a un emprunt qui court jusqu'en 2034.

Lorsque le chantier débutait, les demandes de subventions étaient en cours, et aucun compromis de vente n'était alors signé, c'est seulement le 6 décembre 2019 qu'il le fut. **C'est donc un plan de financement insincère et très risqué qui a été fourni aux différents protagonistes institutionnels de ce dossier.** Et ce qui pouvait arriver, arriva. Fin juin 2020 l'acheteur potentiel du local dit "Abrines" faisait valoir une clause suspensive de la promesse de vente et renonçait ainsi à l'achat. Le budget de la rénovation de la salle des fêtes étant ainsi amputé de 300 000 €, auxquels s'ajoute le surcoût du non-respect de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France de 111 682,87 €.

**A ce jour, plus de 410 000 € manquent pour boucler le budget de "rénovation" de la salle des fêtes.**

**Si nous venions à valider ce surcoût, la rénovation de la salle des fêtes reviendrait à plus 821 000 € HT dont près de 420 000 € à la charge de la commune, sans compter les avenants futurs ...**

Ce dossier pèse très lourd dans le début de ce mandat et on ne peut que s'étonner et s'interroger sur un tel plan de financement !

Après un vif échange avec l'Architecte des Bâtiments de France, **rendez-vous est pris le**

**13 Août avec Monsieur le Sous-Préfet de Largentière pour une présentation et une étude du dossier.**

## COMPOSITION DES COMMISSIONS

### **Commission d'adjudications et d'appels d'offres :**

**Président :** Nicolas CLÉMENT

**Titulaires :** Jean-Claude LUCENAY, Claude BESSET, Cédric BEAUMEL

**Suppléants :** Lison BOICHUT, Hélène CAMBERLEIN, Lorraine SEGRETO

### **Ecole et jeunesse :**

- Sécurité des établissements scolaires

- Restauration scolaire et hygiène

- Périscolaire

- Espace de loisirs

**Président :** Nicolas CLÉMENT

**Vice-Président :** Patrick PHILIPPEAU

**Titulaire :** Brigitte CAROUGET, Hélène CAMBERLEIN, Lison BOICHUT, Cédric BEAUMEL

### **Communication :**

- Informations de la vie municipales / Site internet

- Bulletin municipal

- Cérémonies officielles

**Président :** Nicolas CLÉMENT

**Vice-Président :** Jean-Claude LUCENAY

**Titulaire :** Anne-Marie DAUTELLE, Lison BOICHUT, Patrick PHILIPPEAU  
Carole VANESSE

### **Qualité de vie :**

- Relations avec les associations

- Gestion de la salle des fêtes

- Mobilité

- Gestion des cimetières

- Réunion de quartiers

- Services municipaux (Bibliothèque, Agence postale, Services techniques  
Musée Daudet).

- Embellissement / Mobilier urbain

**Président :** Nicolas CLÉMENT

**Vice-Président :** Anne-Marie DAUTELLE

**Titulaire :** Claude BESSET, Jean-Claude LUCENAY, Lorraine SEGRETO  
Vincent JAUZION-GRAVEROLLE

### **Commission des Finances :**

- Contrôle des résultats financiers

- Préparation des budgets – Fiscalité – Emprunts

- Ressources humaines (emplois communaux)

**Président :** Nicolas CLÉMENT

**Vice-Président :** Claude BESSET

**Titulaire :** Brigitte CAROUGET, Cédric BEAUMEL,  
Lorraine SEGRETO

### **Aménagement du Territoire Communal :**

- Travaux - Voirie

- Gestion des biens immobiliers

- Urbanisme

- PLU

**Président :** Nicolas CLÉMENT

**Vice-Président :** Lison BOICHUT

**Titulaire :** Anne-Marie DAUTELLE, Claude BESSET,  
Cédric BEAUMEL, Max THIBON

### **Environnement et Patrimoine :**

- Entretien des cours d'eau et des berges des rivières

- Natura 2000

- Activités et pratiques sportives en milieu naturel

- Point d'Apport Volontaire

- Gestion et promotion du patrimoine

**Président :** Nicolas CLÉMENT

**Vice-Président :** Claude BESSET

**Titulaire :** Carole VANESSE, Hélène CAMBERLEIN

Vincent JAUZION-GRAVEROLLE, Lorraine SEGRETO

### **Organisme Consulaires – Associations :**

**Foyer Rural :** Jean-Claude LUCENAY

**Conseil d'école :** Patrick PHILIPPEAU

**Journal des associations :** Hélène CAMBERLEIN

**Chambre des métiers :** Lorraine SEGRETO

**Chambre de commerce :** Lorraine SEGRETO

**Chambre d'agriculture :** Vincent JAUZION-GRAVEROLLE

## LES SYNDICATS : Désignation des délégué(e)s de la commune :

**SEBA : Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche**

**Titulaires :** Jean-Claude LUCENAY et Patrick PHILIPPEAU

**Suppléants :** Cédric BEAUMEL et Carole VANESSE

**SMAM : Syndicat Mixte Ardèche Méridionale**

**Titulaires :** Carole VANESSE et Claude BESSET

**Suppléants :** Brigitte CAROUGET et Vincent JAUZION-GRAVEROLLE

**SDE 07 : Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche**

**Titulaire :** Claude BESSET

**Suppléant :** Lison BOICHUT

## ESPACE RÉSERVÉ À L'EXPRESSION DES ÉLUS DE L'OPPOSITION AU CONSEIL MUNICIPAL

Chère madame, cher monsieur,

Les trois conseils municipaux qui ont eu lieu nous ont appris une chose : nous ne disposons d'aucun espace pour nous exprimer à part ce tiers de page que la nouvelle équipe daigne nous accorder dans le futur bulletin d'informations.

Pour exemples :

- Nous n'avons pas été invités par le maire Nicolas Clément à rencontrer le Président du département qui souhaitait rendre visite à l'ensemble des élus dont nous pensons faire partie...

- En fin de séance du dernier conseil municipal, durant le temps des divers, nous avons souhaité évoquer les dossiers que nous avons initiés et que nous considérons indispensables à l'avenir du village. Une réponse négative nous a été imposée. Il est préjudiciable pour le développement de notre commune de ne pouvoir établir un dialogue sur des questions essentielles.

Comme le cite Sénèque : « le passé se doit de conseiller l'avenir ».